

# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES

|   |      |
|---|------|
| Un an.....  | 3 »  |
| Réclames 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> page..... | 0 40 |
| Annonces 4 <sup>e</sup> page.....                                     | 0 20 |

**A VENDRE**  
TERRITOIRE DE RUEIL, A FOUILLEUSE  
à proximité de la route de l'Empereur  
**3 BELLES PIÈCES DE TERRE**  
d'une contenance de 1 hectare 20 ares  
cultivées par M. Pallot  
UNE BELLE RENFERME DE LA TERRE A BRIQUE  
S'adresser à M. Frénel-Couturier, rentier,  
à Campeaux (Oise)

**MAISON et FONDS D'ÉPICERIE**  
**A VENDRE**  
Très belle Situation, Affaire exceptionnelle.  
S'adresser au bureau du Journal.

**PIANOS & INSTRUMENTS**  
DE MUSIQUE  
**G. FROMONT**  
Accordeur de Pianos  
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56  
NANTERRE

**AVIS AUX EMPRUNTEURS**  
Prêts Hypothécaires, Prêts sur Titres  
Prêts sur Mobiliers et Marchandises  
Conditions avantageuses  
Pour renseignements, écrire au Bureau  
Central, Bourse de Commerce de Paris,  
rue du Louvre.  
Achats de Nu-Propriétés  
Usufruits et Délégations de Loyers

**Guerre à l'Anémie!**  
**FER GAFFARD**  
(Poudre de Fer sucrée soluble)  
**LE ROI DES FERRUGINEUX**  
Le plus pur, le plus soluble,  
le plus agréable, le plus actif et le  
meilleur marché. — PRIX: 2<sup>fr</sup> 50 la Boîte  
Dépôt: PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134  
Rue Lafayette, Paris, et toutes Pharmacies

## INSTITUTION F. RIOU

Etablissement libre d'Education  
POUR JEUNES GENS

19, BOULEVARD DES ORMES, RUEIL (S.-&-O.)

Pensionnat — Demi-Pensionnat — Externat  
Préparation aux Examens — Langues Etrangères — Piano  
Dessin — Gymnastique — Leçons Particulières

PAC DE 2.000 MÈTRES

### USINE A GAZ DE RUEIL

| PRIX DU COKE   |               |          |
|----------------|---------------|----------|
| Pris à l'usine | Rendu en cave |          |
| N° 0.....      | 1 fr. 40      | 1 fr. 50 |
| N° 1.....      | 1 fr. 30      | 1 fr. 40 |
| N° 2.....      | 1 fr. 20      | 1 fr. 30 |
| Grésillon..... | 1 fr. 00      | 1 fr. 10 |

Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 5 centimes.  
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 25  
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 50  
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz onsonné à raison de 25 centimes le mètre cube.

## BOUCHERIE ERNEST HOUPIED

Ancienne Maison GOSSELIN et BALOCHE  
7, ROUTE DE CHERBOURG, 7

Viande de Première Qualité  
PRIX TRÈS MODÉRÉS  
Service spécial à Domicile — Service pour Restaurant

## IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

### Edmond HUBY

36, rue St-Germain, 36 - Nanterre

Succursale : 22, Rue de Maurepas, à RUEIL

BILLETTS DE MARIAGE  
depuis 4 fr. le cent.

CARTES DE VISITE  
DE BAL  
de Menus & de Naissance  
Cartes de Commerce en tous genres

TRAVAUX DE LUXE  
NOIR & COULEURS

PERFORAGE & NUMÉROTAGE

AVIS. — Tout abonné au Journal de Nanterre a droit à la valeur de son abonnement en annonces. — Toute personne commandant des imprimés commerciaux, de même que tout officier ministériel commandant des affiches a droit à l'insertion d'une annonce une fois gratuitement. Toute personne commandant des billets de décès pour la valeur d'au moins 10 fr. aura droit gratuitement, à un exemplaire de l'ANNUAIRE GUIDE DE RUEIL, contenant les adresses de tous les habitants, et à une boîte du désinfectant éternelle la MENTHOLEINE.

### PAPETERIE & ARTICLES DE BUREAUX

GRAND CHOIX DE COURONNES FUNÉRAIRES EN TOUS GENRES

Spécialité de Couronnes pour Sociétés et Cotisations

PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS

Imp. HUBY, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre et 22, rue de Maurepas, à Rueil

### SPÉCIALITÉ D'AFFICHES

Travaux pour la Publicité

JOURNAUX, BROCHURES, STATUTS

Comptes-Rendus, Prospectus

PRIX-COURANTS

Programmes, Circulaires

FACTURES, REGISTRES

Têtes de Lettres, Enveloppes

LIVRES A SOUCHES, MANDATS

BILLETTS DE DÉCÈS  
depuis 5 fr. le cent.

EN UNE HEURE

BILLETTS & CARTES  
DE FAIRE-PART  
& DE BOUT DE L'AN

CARTES DE DEUIL  
DE REMERCIEMENTS

RELIURE & BROCHURE

### AVIS AUX LECTEURS

M. HUBY a l'honneur de prier sa Clientèle de ne pas attendre le moment de la fin d'année pour faire ses commandes de Cartes de Visite et Enveloppes, afin de lui permettre de mieux soigner l'impression et éviter l'encombrement qui a toujours lieu à cette époque.

CARTES DE VISITE, beau vélin blanc, avec jolie boîte, depuis 1 fr. 25  
CARTES DE VISITE, beau bristol transparent, depuis 1 fr. 50  
ENVELOPPES, depuis 0 fr. 50  
Les abonnés au Journal de Nanterre auront droit à une diminution de 0 fr. 25 par cent de cartes commandé, à partir de 1 fr. 50.

### PRIME EXCEPTIONNELLE

A tous nouveaux abonnés au Journal de Nanterre il sera offert jusqu'au 15 Janvier, un cent de Cartes de Visite, magnifique bristol transparent, grandeur bon ordinaire, au prix de 1 fr. 75 au lieu de 2 fr. 25.

Prix de l'abonnement au Journal de Nanterre, journal républicain, progressiste, indépendant : 3 fr. par an. donnant droit également à la valeur de l'abonnement en annonces, en une ou plusieurs fois, au gré de l'abonné.

Voir le spécimen des caractères à la 4<sup>e</sup> page.

### APERÇU DES PRIX :

Vélin blanc : 1.25, 1.50, 1.75.  
Bristol transparent : 1.50, 1.75, 2.25, 2.50  
Deuil 0.50 en plus par cent (ne se fait qu'en bristol).

### SOUSCRIPTIONS

en faveur des Familles des Victimes de la Catastrophe du 29 novembre 1896

La première liste de souscriptions que nous avons publiée dans notre dernier numéro comprenait les listes des Dames Françaises.

|   |        |
|---|--------|
| Dans l'ensemble de la liste, celle de Mme Moïse comprenait  | 268 50 |
| Celle de Mme Hippolyte Pujos, 8 bddu Levant, comprenait   | 100    |
| Et enfin celle de Mme Mary, y compris M <sup>me</sup> Menessiez (omise sur la dernière liste), comprenait | 18     |

Liste complémentaire de Mme Moïse : Mme Lemercier, av. de Rueil, 51..... 5

Souscriptions reçues à la Mairie du 13 au 19 décembre... 84 50

Liste de M. Blusson, conseiller municipal..... 44 55

Liste de M. Sarlut, administrateur du Bureau de Bienfaisance..... 56

Plusieurs Conseillers Municipaux et Membres du Bureau de Bienfaisance ont des listes dont nous donnerons le résultat, en détail, ainsi que des listes précédentes dans notre prochain numéro.

On lit dans un des derniers numéros de l'Echo de Paris, et sous la rubrique Nanterre, un renseignement erroné fourni par un habitant de la commune, que nous soupçonnons d'être de l'école de Loyola.

Le montant des sommes recueillies par la Municipalité relaté et publié avec noms et adresses dans notre dernier numéro de dimanche dernier se monte à 4.766,69 y compris les sommes votées par le Conseil général et le Conseil municipal, et non au chiffre dérisoire indiqué dans l'Echo de Paris, si la souscription des Dames de Nanterre dépasse le chiffre de 5.000 f. ainsi que ce journal le relate, nous sommes étonnés que la liste publiée par la Gazette de Neuilly, à la date d'aujourd'hui n'accuse que 4.588,70.

Les adversaires de la Municipalité actuelle ont espéré, en s'abritant derrière leurs dames, empêcher l'administration de recueillir des souscriptions, et donner ainsi le change au public, en faisant croire à leur popularité regagnée par le montant de leur recette qui n'est dde qu'à la pression exercée par eux, sur leurs clients et fournisseurs, paralysant ainsi l'action des membres du bureau du bienfaisance qui, dans la situation qui leur était faite, ont refusé de recueillir de nouvelles souscriptions. Oui, une demande d'enquête a été faite et elle est justifiée, et ce n'est pas pour avoir le monopole de la charité que l'administration a agi ainsi, elle serait la première à remercier les personnes charitables qui ont bien voulu quêter à domicile, si derrière cela, il n'y avait pas la question de politique, et si certaines de ces personnes n'avaient pas avoué avoir été surprises dans leur bonne foi par les meneurs qui n'ont pas hésité à se servir de ce triste accident pour satisfaire leur haine.

D'un autre côté, n'est-ce pas aller à l'encontre du but proposé, que de faire deux souscriptions à côté l'une de l'autre, au lieu de centraliser les fonds et permettre, au lieu de donner de deux côtés à la fois, de faire, sous la surveillance d'un comité tuteur, nommé à cet effet, œuvre vraiment utile pour ces pauvres gens.

L'incendie révélateur. — Il y a quelques jours l'appartement de M. Bour-

land, 6, boulevard Thiers, était dévalisé par des cambrioleurs.

Avant-hier soir, M. Bourland descendant à la cave tenant en main une bougie allumée et involontairement mettait le feu à un tas de copeaux.

A l'aide de quelques seaux d'eau il eut facilement raison de ce commencement d'incendie ; en fouillant les cendres pour voir si le feu était bien éteint, il aperçut tout à coup un objet brillant qu'il ramassa ; c'était la montre de sa femme qu'il croyait volée par les cambrioleurs.

Se doutant que sa domestique ne devait pas être étrangère au vol. M. Bourland organisa une surveillance et aperçut bientôt cette fille qui fouillait à son tour dans la cachette, mais en vain. Surprise sur le fait, la bonne, Florentine Jamagne, ne put nier. Une perquisition fut faite dans sa chambre et amena la découverte d'un bracelet en or, ainsi que d'une somme de 200 fr., en or.

Cambrioleurs. — Des cambrioleurs ont pénétré chemin de Colombes, dans le logement de M. Etienne Ducorps et ont soustrait une somme de cent francs, un revolver et divers objets mobiliers.

Mort subite. — Mardi, est mort subitement d'une affection cardiaque, à la maison départementale, un sourd et muet qui y avait été hospitalisé comme inconnu.

Ce pauvre diable n'avait pas de papiers et, complètement illettré, n'avait pu se faire comprendre.

Il a donc été inhumé sous la mention X... à l'état-civil.

Nomination au Touring-Club. — M. Pujos, 74, rue du Chemin-de-Fer, a été nommé membre du Touring-Club.

Arrestation de Vagabonds. — Trois vagabonds Antoine Baneau, Etienne Rougeole et Joseph Roger avaient élu domicile aux fondrières de Nanterre dans une vieille casemate datant du siège ; c'est là qu'ils ont été surpris par les gendarmes ; après interrogatoire, ils ont été envoyés au dépôt.

On demande un jeune homme de 13 à 14 ans (présenté par ses parents) pour courses et travail manuel. On gagne de suite. Chez M. Dazeville, 16 bis, du Bois.

### RAPPORT

de M. Lebouvier

Sur la question des Eaux et du Gaz

(suite)

ART. 15. — La commune de Nanterre s'interdit formellement le droit de vendre ou de céder gratuitement une quantité quelconque du volume d'eau

provenant soit de ses sources, soit de l'établissement hydraulique projeté, sauf les réserves à l'article 12 ci-dessus.

ART. 16. — Dans le cas où les progrès de la science amèneraient de nouveaux procédés qui auraient pour résultat un abaissement considérable dans le prix de revient de l'élevation de l'eau, le concessionnaire serait obligé de faire profiter les habitants et la commune de Nanterre de cet abaissement de prix dans les proportions déterminées par l'autorité administrative sur l'avis du Conseil municipal.

ART. 17. — Si le concessionnaire venait à élever les eaux à une plus grande hauteur que la cote minimum 60 mètres pour les conduire soit à Suresnes, soit à la forteresse, il serait tenu de faire jouir du bénéfice de l'article 3 du présent traité les habitants de la partie du territoire située de ce côté, mais de la limite seulement de la hauteur excédant la cote 60 mètres.

ART. 18. — En raison des engagements qui précèdent et sur la foi de leur pleine et entière exécution, M. Carthery, au nom de la commune de Nanterre, autorisé à cet effet par délibération du Conseil municipal en date du 19 octobre 1864, concède, à M. Adrien Dumont qui accepte, le droit exclusif d'établir sous les voies et rues communales les conduites nécessaires pour amener l'eau de Seine dans la commune et dans toute l'étendue du territoire de la dite commune et la distribuer aux habitants pour les besoins domestiques, industriels et même agricoles.

Cette concession, que M. Adrien Dumont pourra transmettre à une compagnie agréée par l'autorité municipale, est faite pour une période de 60 années à compter du jour où l'approbation du présent traité aura été signifiée au concessionnaire.

Par conséquent, aucun autre privilège d'une industrie de même nature ne pourra être accordée pendant la durée de la présente concession. De plus, M. Carthery, au nom de la commune de Nanterre, garantit à M. Adrien Dumont ou à la compagnie qui lui sera substituée, un revenu brut minimum de 10.000 francs pendant toute la durée de la concession. Par le traité du 15 mars 1877, cette concession a été prolongée de 25 années.

ART. 19. — A l'expiration de la concession, la commune de Nanterre deviendra propriétaire de l'établissement hydraulique, l'adjudicataire du réservoir ou des réservoirs spécialement destinés à son approvisionnement ainsi que des conduites secondaires ou tuyaux de distribution dans l'étendue de son territoire.

Les conduites principales et les réservoirs communs sans distinction du territoire où elles se trouveront placées, constitueront une propriété indivisible entre les localités qu'elles desserviront,

### NOUVELLES LOCALES



